

Le chef du groupe créditiste (M. Blackmore) a déclaré l'autre jour qu'il était en faveur de conscrire les hommes, la finance et l'industrie. Eh! bien, si l'on veut la conscription des hommes, je préconiserais assurément non pas la conscription telle que la comprend ce groupe—une mesure incohérente qui ne signifie rien du tout—mais la conscription complète de la richesse avant qu'il soit question de conscrire un seul homme. Et même alors, ce ne sera pas encore l'égalité de sacrifice.

Voilà des choses qu'il faut clairement reconnaître. Je n'ai pas le droit de discuter l'amendement sur lequel nous venons de voter, mais je soutiens que, jusqu'ici, partout en cette enceinte, nous sommes restés dans les nuées. Je ne puis m'empêcher de penser que si nous allons en guerre et si nous devons nous serrer les coudes dans la défense du pays, pour employer les termes du premier ministre (M. Mackenzie King), cela signifie que si nous sommes sincères, les partisans de cette idée doivent être prêts à sacrifier jusqu'au dernier dollar du Canada.

L'hon. M. STEWART: Ils devront peut-être le faire.

M. WOODSWORTH: Ce n'est pas la doctrine courante, mais c'est ce qu'impliquent les belles phrases qu'on emploie.

J'ai voté contre l'amendement, car je veux éliminer une bonne partie du camouflage dont nous entendons tant parler. Venons-en aux faits. Si nous adoptons l'idée de conscription, soyons prêts à l'appliquer à l'extrême. A quoi bon parler de l'établissement d'un comité chargé d'étudier la question? Nous voterions tous en faveur de la constitution d'une centaine de comités, s'ils avaient de l'utilité, mais ils n'en ont pas à l'heure actuelle.

Le Gouvernement a dit qu'il n'établira pas la conscription maintenant. Avant de chercher à conscrire les gens, dis-je, nous devrions conscrire la richesse entière. Et une autre remarque. Nous avons beau ne pas établir aujourd'hui juridiquement la conscription, quand je lis que certaines municipalités rayent des cadres de l'assistance les hommes qui refusent de s'enrôler, je me dis que c'est là une conscription morale, qu'elle n'est pas justifiable et qu'elle est tout aussi efficace que le serait la conscription juridique.

Envisageons ces faits et je crois que ce seront les derniers commentaires que j'aurai à faire au sujet de toute la situation. L'un des honorables députés qui ont pris la parole a fait la remarque qu'il est plus facile de se procurer des fonds, quand nous sommes en guerre. Je ne puis m'empêcher de songer aux milliers d'hommes que j'ai rencontrés ces dernières années, ceux qui ont voyagé sous les

[M. Woodsworth.]

wagons et ceux qui fréquentaient les soupes populaires. Je sais que nos frères moins fortunés suscitent notre sympathie à tous et que, d'une façon générale, nous aimerions tous plus ou moins aider à améliorer leur situation. Mais le Gouvernement selon tout apparence, ne pouvait pas trouver de fonds pour venir en aide à ces pauvres garçons et pourtant, dès que survient une crise dite nationale, nous trouvons qu'il existe abondamment d'argent pour toute sortes d'entreprises. Ces mêmes pauvres garçons qui, hier, étaient des vagabonds, sont maintenant bien habillés et pourvus des nécessités de la vie.

Je signale ces faits en lançant ce qui peut être mon dernier appel. D'après les décrets du conseil qui ont été lus aujourd'hui, il est possible que nous ne puissions pas parler. Si on les interprète strictement il nous serait impossible de parler, même des conditions de paix. J'ai vécu pendant la dernière guerre, alors que j'ai constaté que je ne pouvais rien dire. Du fonds du cœur je remercie le premier ministre pour les nobles paroles de libéralisme qu'il a prononcées immédiatement avant la suspension de la séance et je crois qu'il désire réellement maintenir quelques-uns de ces principes de liberté. Personnellement je ne crains pas autant le pouvoir d'Hitler dans notre pays que la possibilité de nous voir conquis, en prenant part à cette guerre, par quelques-unes des choses que nous condamnons aujourd'hui chez Hitler.

Je voudrais espérer que, grâce à toutes les restrictions et privations qui doivent nécessairement se produire au cours d'une guerre, les principes de liberté, les principes de la liberté de parole et les principes d'un parlement libre qui, comme je le disais l'autre soir, ont été maintenus jusqu'à présent, pourront être maintenus jusqu'à la fin de la guerre, si longue qu'elle puisse être.

(La motion du très honorable Mackenzie King est adoptée.)

VOIES ET MOYENS

MODIFICATION DU TARIF DES DOUANES

La Chambre se forme en comité sous la présidence de M. Sanderson.

LE TARIF DES DOUANES

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une mesure pour modifier l'Annexe A du tarif des douanes et ses amendements, et de statuer:

1. Qu'il sera imposé, perçu et payé sur les marchandises suivantes, sujettes ou non à des droits quand elles sont importées d'un pays quelconque, les taux additionnels de droits de douane ci-après indiqués:

a) Whisky, brandy, rhum, gin et toutes autres marchandises énumérées dans les numéros 156, 156a et 156b du tarif des douanes: \$3.00 le gallon de preuve.

b) Ale, bière, porter et stout, 9c. la gallon.